



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Franténex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Soisies, La Bâthle, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montallieur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherin, Queige, Ragnai, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venhan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention de prestation de services entre le CIAS Arlysère et la commune d'Hauteluce relative à la livraison des repas à la micro-crèche « Les Doudous » à Hauteluce et au multi-accueil « Galipette » à Beaufort - Années 2026-2029

Rapporteur : Mustapha HADDOU

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère et assure la gestion de la micro-crèche « Les Doudous » à Hauteluce et le multi-accueil « Galipette » à Beaufort.

Par délibération n°13 du 1^{er} février 2022, le Conseil d'administration approuvait la convention de prestation de services entre le CIAS Arlysère et la commune de Hauteluce relative à la livraison des repas à la micro-crèche « Les Doudous » à Hauteluce et au multi-accueil « Galipette » à Beaufort pour la période 2022 à 2025.

Cette convention est arrivée à échéance et il convient de la renouveler pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle sera reconductible tacitement 3 fois pour la même durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2029. La durée totale maximale de la convention ne pourra excéder 4 ans. Le projet de convention est joint en annexe.

La commune d'Hauteluce assure la livraison des repas en liaison froide au multi accueil « Galipette » de Beaufort et à la micro crèche « Les Doudous » à Hauteluce.

Le CIAS Arlysère prend en charge le coût des repas et proportionnellement le cout de livraison. Un bilan financier sera réalisé courant septembre de chaque année.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le renouvellement de la convention de prestation de services entre le CIAS Arlysère et la commune de Hauteluce pour la livraison des repas à la micro-crèche « Les Doudous » à Hauteluce et au multi-accueil « Galipette » à Beaufort pour la période 2026-2029 ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frank LOMBARD

